Comment expliquer l'échec de la seconde République ?

Doc1 « Le gouvernement provisoire de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail. Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens. Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice de leur travail. » **Loi du 25 février 1848**

Doc 3 photo ci-contre. En juin 1848, le gouvernement ferme les ateliers nationaux créés, sous la pression des ouvriers révolutionnaires, par la loi du 25 février 48. Les ouvriers parisiens se révoltent (barricades), la répression sanglante par l'armée anéantit le mouvement ouvrier.

Doc 2 élections législatives d'avril 1848

Doc 4 élections présidentielles dec. 1848

Election présidentielle Décembre 1848	
Gauche	**Droite**
	L. N. Bonaparte 74%
	Cavaignac 20%
Ledru-Rollin 5%	
Raspail 0,5%	
Lamartine 0,3%	

Doc 5 "Nous avons exclu [du droit de vote] cette classe d'hommes dont on ne peut saisir le domicile nulle part. Il faut tout faire pour le pauvre (...) excepté cependant de lui donner à décider les grandes questions où s'agitent le sort et l'avenir du pays (...).Les vrais républicains redoutent la multitude, la vile multitude qui a perdu toutes les républiques."
Adolphe Thiers, Discours à l'Assemblée législative, 24 mai 1850

Doc 6 : extraits de la constitution de 1848
ART. 45. - Le président de la République est élu pour quatre ans, et n'est rééligible qu'après un intervalle de quatre années. [..]
ART. 46. – [..] Le président est nommé, au scrutin secret et à la majorité absolue des votants, par le suffrage direct de tous les électeurs des départements français et de l'Algérie.
ART. 49. - Il a le droit de faire présenter des projets de loi à l'Assemblée nationale par les ministres. - Il surveille et assure l'exécution des lois.
ART. 64. - Le président de la République nomme et révoque les ministres. [..] Toute mesure par laquelle le président de la République dissout l'Assemblée nationale, la proroge ou met obstacle à l'exercice de son mandat, est un crime de haute trahison. - Par ce seul fait, le président est déchu de ses fonctions [..]

Doc 7 AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DECRETE
Art. 1 L'Assemblée nationale est dissoute
Art. 2 Le Suffrage universel est rétabli.
Art. 3 Le Peuple français est convoqué dans ses comices à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant.
Art. 4 L'état de siège est décrété, dans l'étendue de la 1'" division militaire.
Fait au Palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851. **LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE**

Doc 8. Proclamation du 14 janvier 1852
Louis NAPOLÉON, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE*, AU PEUPLE FRANÇAIS.
(…) puisque la France ne marche depuis cinquante ans qu'en vertu de l'organisation administrative, militaire, judiciaire, religieuse, financière, du Consulat et de l'Empire, pourquoi n'adopterions-nous pas aussi les institutions politiques de cette époque ? Créées par la même pensée, elles doivent porter en elles le même caractère de nationalité et d'utilité pratique.[..]
** élu en 1848*

<u>Comment expliquer l'échec de la révolution républicaine de février 1848 ?</u>

1/ Doc 1, 2, 3, 4, 5 : les révolutionnaires parisiens sont-ils représentatifs de l'ensemble des électeurs français ? A quoi cela aboutit-il ?

2/ doc 4, 6, 7, 8 : Comment expliquer le succès électoral de Bonaparte ? Quel risque courait L.-N. Bonaparte le 2 décembre 1851 ? Quel article de la constitution explique qu'il ait pris ce risque ? Pourquoi rétablit-il le suffrage universel ? Quelle était l'intention réelle de L. N. Bonaparte ? Pourquoi les ouvriers révolutionnaires de 1848 n'ont-ils pas réagi en 1851 et 1852 ?